

# **RÈGLEMENT DES FINALES RÉGIONALES PAR CLASSEMENT 2018/2019**

Extrait en partie des règlements sportifs fédéraux : Titre X (articles X.101 à X.204) - Coefficient épreuve : 1.25

## **Article 1 - Conditions de participation**

L'épreuve est ouverte à toutes les catégories excepté les poussins et les poussines.

L'épreuve se déroule en trois échelons : • échelon départemental • échelon régional • échelon national

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

## **Article 2 – Déroulement des parties**

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

## **Article 3 – Tableaux**

Les finales fédérales par classement comportent 8 tableaux :

- **tableau F5** : Joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points) ;
- **tableau F7** : Joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points) ;
- **tableau F9** : Joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points) ;
- **tableau F12** : Joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points).
- **tableau H8** : Joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points) ;
- **tableau H10** : Joueurs classés 9, et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points) ;
- **tableau H12** : Joueurs classés 11, et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points) ;
- **tableau H15** : Joueurs classés 13, 14, et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points).

Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé ou le dernier classement attribué par la Commission fédérale de classement.

## **Article 4 – Qualification des joueurs pour l'échelon national**

Dans chaque tableau messieurs, les soixante-douze joueurs sont qualifiés de la manière suivante :

- les 2 finalistes de l'échelon régional complété à soixante-douze par les joueurs désignés par les Ligues qui doivent tenir compte du classement obtenu à l'échelon régional. Le nombre est fixé par la CSF en fonction du nombre d'engagés aux finales fédérales par classement dans la Ligue pour la saison écoulée.

Dans chaque tableau dames, les trente-six joueuses sont qualifiées de la manière suivante :

- les 2 finalistes de l'échelon régional complété à trente-six par les joueuses désignées par les Ligues qui doivent tenir compte du classement obtenu à l'échelon régional. Le nombre est fixé par la CSF en fonction du nombre d'engagées aux finales fédérales par classement dans la Ligue pour la saison écoulée.

## **Article 5 – Qualification des joueurs**

Chaque tableau comporte 24 joueurs. Chaque département de la Ligue doit être représenté dans chaque tableau, donc par trois joueurs. Si le comité a organisé une finale départementale, ce sont les trois premiers qui sont retenus, sinon ce sont les trois meilleurs classés inscrits pour les départements n'ayant pas organisé l'échelon départemental. La liste des joueurs (qualifiés ou remplaçants) est publiée après la date limite des inscriptions.

## **Article 6 – Déroulement de la compétition**

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs (en évitant, si possible, que deux joueurs d'un même département soient dans la même poule) selon le dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive et publié sur le calendrier national, en conformité avec l'article I.302 du règlement sportif fédéral. A l'issue des poules, les deux premiers sont placés dans un tableau final en respectant l'article I.305.3. Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. La place 3 et 4 est jouée pour les Dames et les places 3 à 8 pour les Messieurs.

## **Article 7 – Pointage – Retard – Forfait**

Tout joueur qualifié ayant confirmé sa participation et qui fait forfait à cette épreuve, se voit infliger une pénalité financière arrêtée par le Conseil de Ligue (sauf en cas de force majeure qui sera jugée par la CSR).

## **Article 8 – Horaire général – Litiges**

Les épreuves se déroulent sur une journée sans interruption et le début des épreuves est à 9 h 30. Voir les horaires du juge-arbitre qui sont diffusés sur le site de la Ligue. Il est le seul habilité à trancher tous les litiges et prendre les mesures permettant d'adapter l'épreuve à des circonstances éventuelles.